

## EXEMPLES

### de durée de validité d'une prescription de médicaments faite avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019

- À partir du 1<sup>er</sup> novembre, le pharmacien pourra délivrer un médicament prescrit avant cette date jusqu'au 31 janvier 2020 au plus tard, sauf si le prescripteur avait déterminé une date de délivrance différée sur la prescription.
- Si le prescripteur avait déterminé une date de délivrance différée au moment où il a rédigé la prescription, le pharmacien pourra encore délivrer le médicament prescrit durant une période de 3 mois après la date de délivrance précisée par le prescripteur.
- Côté remboursement, l'assurance soins de santé remboursera un médicament prescrit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 ou, le cas échéant, durant une période de 3 mois après la date de délivrance différée indiquée par le prescripteur sous « exécutable à partir de ».

Le prescripteur a rédigé la prescription le...	Le prescripteur a-t-il précisé une date de délivrance différée ?	Le pharmacien peut délivrer le médicament à partir du...	Le pharmacien peut délivrer le médicament jusqu'au...	L'assurance peut rembourser le médicament jusqu'au...
15.10.2019	Non	15.10.2019	31.01.2020	31.01.2020
01.08.2019	Oui Exemple : le 10.10.2019	10.10.2019	09.01.2020	09.01.2020
15.10.2019	Oui Exemple : le 05.01.2020	05.01.2020	04.04.2020	04.04.2020
10.10.2019	Oui Exemple : le 10.08.2020	10.08.2020	09.11.2020	09.11.2020
31.10.2019	Oui Exemple : le 31.10.2020	31.10.2020	30.01.2021	30.01.2021